



CLARTAN ETHOS ESG
EUROPE SMALL & MID CAP
RAPPORT DE DURABILITÉ 2024

© Ethos, juin 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100% à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT	5
1.1	CLASSIFICATION DU FONDS	5
1.2	OBJECTIFS DU FONDS	6
1.3	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS	7
1.4	RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS	8
2.	CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES	9
3.	PERFORMANCE ESG	10
3.1	CLASSIFICATIONS ESG	10
3.2	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES	11
3.3	PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES	12
4.	IMPACT POSITIF	13
5.	INDICATEURS DE GOUVERNANCE	16
6.	INDICATEURS SOCIAUX	18
7.	INTENSITÉ CARBONE	20
8.	ALIGNEMENT CLIMATIQUE	22
9.	ACTIONNARIAT ACTIF	23
9.1	DIALOGUE ACTIONNARIAL	23
9.2	EXERCICE DES DROITS DE VOTE	24
10.	ANNEXE A : ÉVOLUTION HISTORIQUE DES INDICATEURS	26
11.	ANNEXE B : DÉCLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	31
12.	ANNEXES C : MÉTHODOLOGIES	34
12.1	CLASSIFICATIONS ESG	34
12.2	DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS	35
12.3	INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODE DE CALCUL	36
12.4	DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS	37
12.5	CERTIFICATIONS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS	37



1. Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport présente le profil de durabilité du fonds en actions « Clartan-Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » (ci-après « le fonds ») à la fin de l'année 2024, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer les investisseurs de manière transparente sur les objectifs et le processus d'investissement du fonds et présenter ses caractéristiques de durabilité par rapport à un indice de référence.

En outre, ce rapport inclut en annexe l'évolution d'une sélection des différents indicateurs présentés dans les chapitres suivants, sur les trois dernières années.

Ce rapport a été établi selon les directives de « l'autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité », qui a été élaborée par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et qui est entrée en vigueur le 30 septembre 2023¹.

1.1 CLASSIFICATION DU FONDS

Le fonds poursuit les différentes approches d'investissement durables suivantes définies dans le cadre de l'autorégulation suisse précitée :

- Exclusions ;
- Approche « Best-in-Class/Positive-Screening » (filtrage positif) ;
- Investissements thématiques ;
- Actionnariat actif (« Stewardship ») : exercice du droit de vote et engagement.

Le fonds est classifié « article 8 »² selon la réglementation européenne « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), ce qui implique qu'il « promeut des caractéristiques environnementales ou sociales ».



¹ <https://www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32019R2088>

1.2 OBJECTIFS DU FONDS

Le fonds « Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a les objectifs suivants :

PERFORMANCE FINANCIÈRE

RÉALISER UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE :

- Obtenir une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celles des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en EUR sur un horizon supérieur à 5 ans.

IMPACT ESG POSITIF

RÉALISER UNE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE PREMIER ORDRE :

- Sélectionner les entreprises qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- Privilégier les entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble.

ACTIONNARIAT ACTIF

EXERCER DE MANIÈRE ACTIVE SES DROITS D'ACTIONNAIRE :

- Exercer ses droits de vote aux assemblées générales (AG) ;
- Rechercher et engager systématiquement et proactivement le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises.

1.3 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Pour atteindre ses objectifs, le fonds met l'accent sur les entreprises européennes de petites et moyennes capitalisations qui gèrent avec conviction leurs enjeux ESG. L'univers d'investissement comprend les entreprises issues des principaux indices européens dont la capitalisation boursière est inférieure à 20 milliards d'euros (env. 600 titres). Une première sélection est réalisée par Ethos sur la base de critères extra-financiers. Seules les entreprises identifiées comme étant des « Leaders », des « Strong Performers » et des « Challengers » en termes de performance ESG et d'impact positif sont considérées comme investissables (env. 200 titres). Les entreprises actives dans certains secteurs sensibles ou qui sont sujettes à des controverses ESG importantes sont, à l'inverse, automatiquement exclues de l'univers d'investissement. Au sein de l'univers investissable, Clartan Associés applique son processus « Quality & Value » et a pour mission de gérer activement un portefeuille concentré d'environ 40 titres.

Filtre de taille : restreint aux entreprises en dessous de EUR 20 milliards de capitalisation boursière

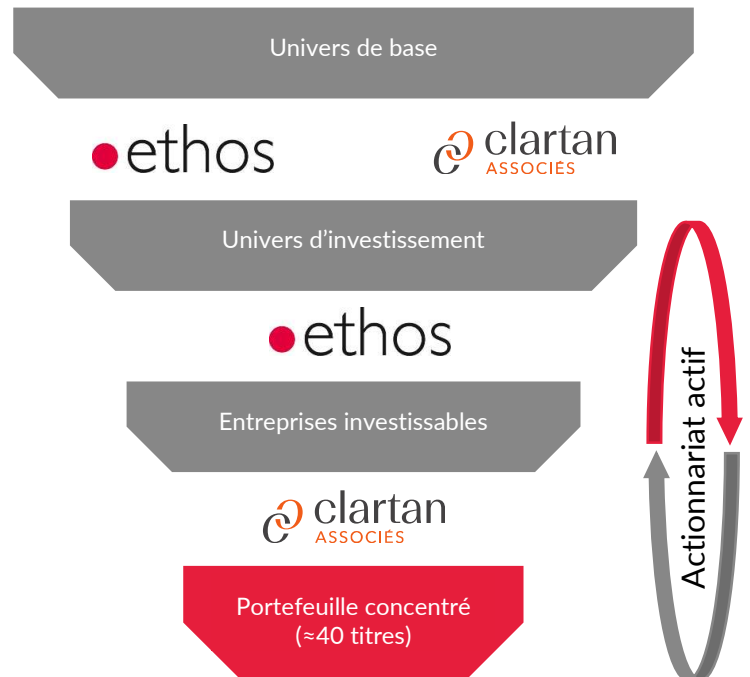
Idées d'investissement : générées par Clartan Associés et Ethos

Profil ESG : notation et évaluation ESG propriétaire des entreprises

Actionnariat actif : dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG et vote systématique aux AG

Processus Quality & Value : sélection de titres créant de la valeur à long terme

Processus de gestion : construction du portefeuille, discipline de vente et gestion du risque



1.4 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

Durant l'année 2024, le fonds a vu sa certification « Label ISR »³ reconduite sous la nouvelle version du référentiel⁴. Créé en 2016 par le gouvernement français, ce label distingue les fonds qui mettent en œuvre une méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR) robuste aboutissant à des résultats concrets et mesurables. Attribué par un comité d'experts indépendants et valable pour une durée de trois ans, il récompense des fonds qui répondent à des critères stricts en matière de responsabilité ESG, que ce soit dans le cadre de la gestion, mais également en termes de transparence et de communication. Les indicateurs choisis pour le reporting de ce label ISR sont les suivants :

- E : répartition des entreprises avec des objectifs ou des engagements en ligne avec l'initiative « Science-based Target » (voir chapitre 8) ;
- G : diversité homme-femme au sein du conseil d'administration (voir tableau 5) ;

Pour la quatrième année consécutive, le fonds a été soumis en 2024 à la certification du Forum allemand pour les investissements durables (FNG). Pour la première année, le fonds a obtenu le label allemand « FNG Siegel »⁵ avec trois étoiles (sur trois possibles), certifiant qu'il répond aux normes de qualité pour les investissements durables dans les pays germanophones. Ces normes de qualité sont vérifiées par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

La cote de durabilité du fonds selon Morningstar⁶ mesure la manière dont les entreprises incluses dans le fonds gèrent les risques ESG par rapport aux entreprises incluses dans les fonds équivalents de la catégorie correspondante. Le fonds a actuellement cinq globes (sur cinq possibles).



Cote de durabilité



³ <https://www.llelabelisr.fr/>

⁴ <https://www.llelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf>

⁵ <https://fng-siegel.org/fng-siegel-2024/>

⁶ <https://www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F000015RMR&tab=6>

2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes effectuées sur les informations publiées par les entreprises et de données externes fournies par des tiers tels que S&P Global (ex-Trucost).

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à l'indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers d'investissement similaire. L'indice de référence du fonds est le « Morningstar Developed Europe Mid Cap Target Market Exposure net return » libellé en EUR. L'indice de référence n'est pas l'univers d'investissement. Le fonds est donc libre d'investir en dehors de celui-ci.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, les constituants du fonds et de l'indice de référence sont arrêtés au 31 décembre 2024. Les tableaux et graphiques sont présentés en pourcentage des actifs investis pour lesquels les données sont disponibles.

3. Performance ESG

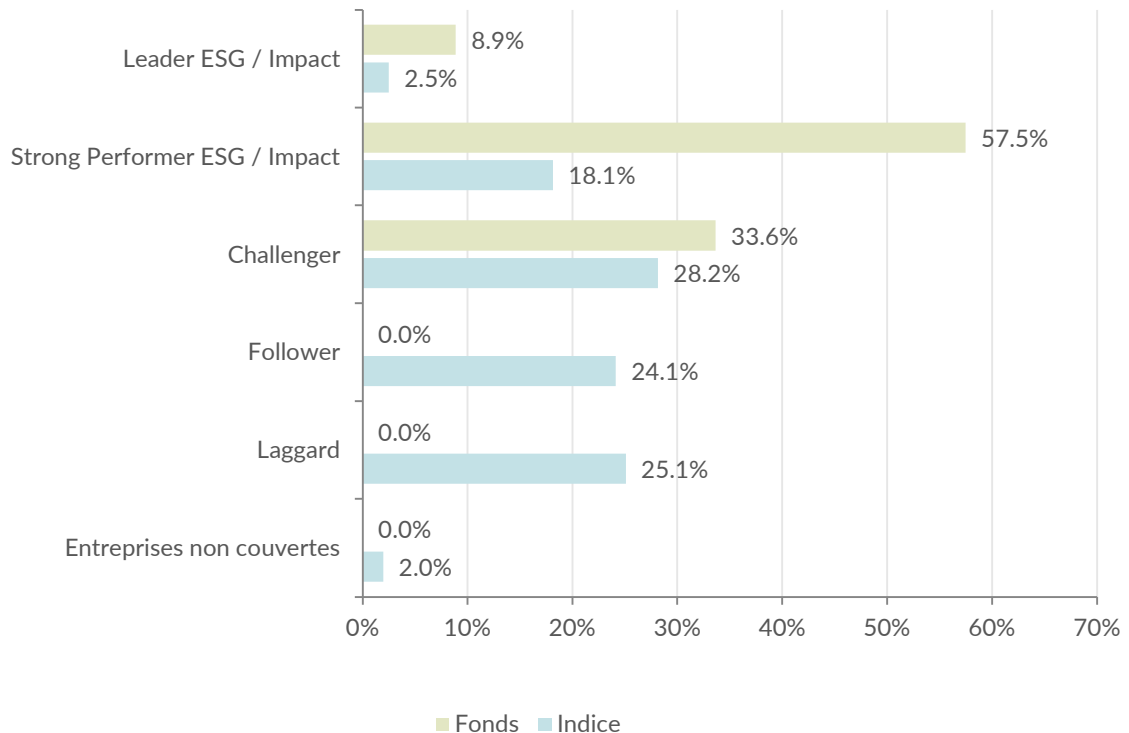
3.1 CLASSIFICATIONS ESG

Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères ESG, dont les différentes catégories sont décrites en annexe.

Selon la politique d'investissement du fonds, seules les entreprises appartenant aux catégories de durabilité « Leader », « Strong Performer » et « Challenger » peuvent faire partie de l'univers d'investissement, ce qui explique la surpondération d'entreprises ayant de meilleures évaluations en termes d'ESG et d'impact positif.

L'approche « Quality & Value » et le processus de gestion rigoureux conduisent à la composition finale du portefeuille dans l'univers d'investissement durable défini. Les pondérations entre les catégories « Leader », « Strong Performer » et « Challenger » peuvent donc varier selon l'analyse du gérant.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIES DE DURABILITÉ



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100 % des actifs investis contre 98 % pour l'indice de référence.

3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES ENTREPRISES

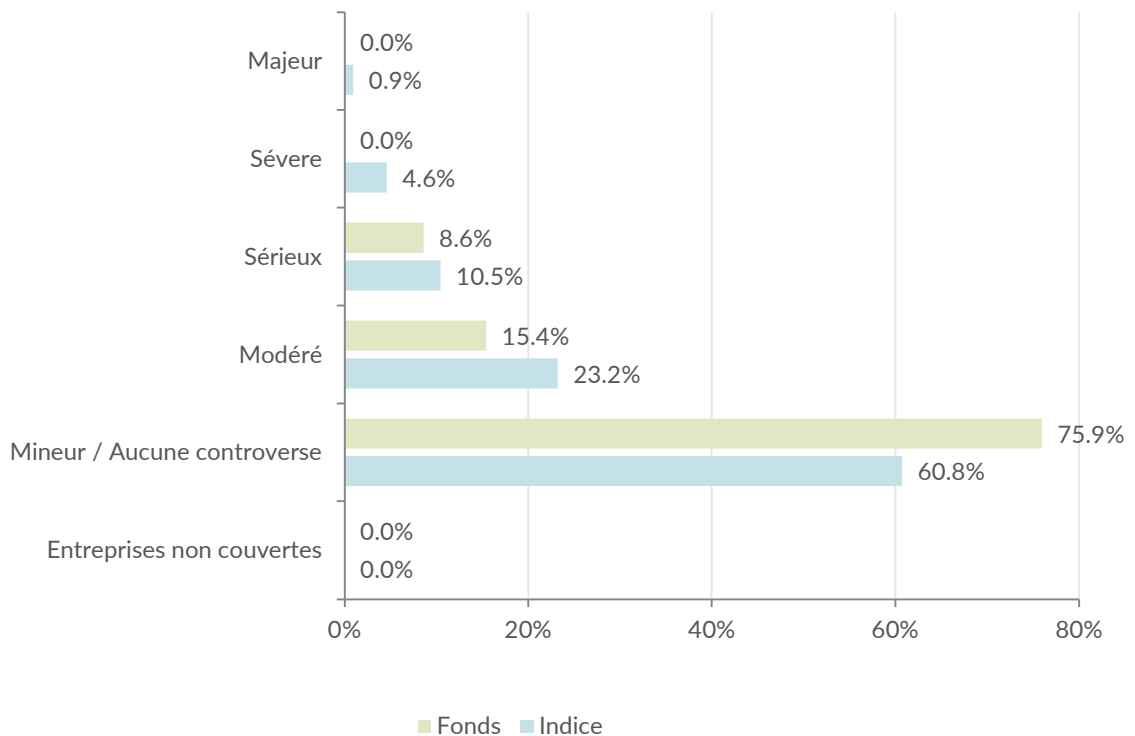
Ethos identifie les entreprises qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

Conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#), les entreprises exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement.

À fin 2024, trois entreprises avec une controverse de niveau de gravité sérieux (Fugro, Kingspan et Renault) sont incluses dans le fonds. La coresponsabilité de Fugro était envisagée dans la rupture du barrage de BHP et Vale dans l'état du Minas Geras au Brésil. Cependant, suite à l'accord conclu avec les autorités brésiliennes et Vale et BHP, la responsabilité de Fugro semble être hors de cause. Le niveau de gravité de la controverse a été diminué à modéré en mai 2025. Kingspan est toujours sous le coup d'une controverse liée à l'un de ses produits mis en cause dans l'incendie de la tour Grenfell à Londres en 2017. Sans nouvelle information durant l'année en cours, le niveau de gravité de la controverse devrait diminuer. La controverse concernant Renault émane des risques de violations des droit humains dans la chaîne d'approvisionnement, y compris le possible travail forcé d'employés Ouïgours. L'entreprise a été contactée à ce sujet et un dialogue est en cours.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classifier l'entreprise.



Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100 % des actifs du fonds et de l'indice de référence.

3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES ENTREPRISES

Ethos identifie les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les [principes d'Ethos pour l'ISR](#), soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole

de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. À noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Une même entreprise pouvant être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois dans le total.

SECTEURS SENSIBLES	FONDS		INDICE	
	#	%	#	%
Armement conventionnel	-	-	8	5.0 %
Armement non conventionnel	-	-	4	2.8 %
Charbon thermique	-	-	-	-
Énergie nucléaire	-	-	1	0.3 %
Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	-	1	0.3 %
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	-	1	0.1 %
Jeux de hasard	-	-	1	0.3 %
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	-	-	-
Pornographie	-	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-	-
Tabac	-	-	-	-
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	-	-	-
TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS)	0	0.0 %	12	6.0 %

Source : Ethos

Le taux de couverture est de 100% des actifs du fonds et de l'indice de référence.

4. Impact positif

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier plus facilement les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui sont considérées comme ayant un impact positif sur l'environnement et la société en général. Cette méthodologie a pour objectif de réorienter les capitaux vers des activités durables afin de répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que la lutte contre le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris⁷. Un [document méthodologique](#) présente de manière transparente et détaillée les éléments qui ont conduit à l'identification des activités jugées positives d'un point de vue social ou environnemental.

Ce qui peut être considéré comme positif parmi les activités humaines est par nature subjectif. Ethos ne prétend donc pas déterminer de manière absolue le caractère positif d'une activité. Notre méthodologie se base toutefois sur certains principes, qui considèrent qu'un développement économique positif doit se faire dans le respect des limites planétaires⁸ et ceci en améliorant la santé et la qualité de vie de notre société.

Notre modèle sociétal et économique actuel est basé sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Ce mode de consommation est cependant limité par les facteurs physiques de notre monde fini :

1. Le rythme de renouvellement des ressources renouvelables ;
2. La quantité finie des ressources non-renouvelables ;
3. Le rythme de traitement des pollutions générées.

Ces facteurs limitants représentent une contrainte pour notre économie et son développement. Ainsi, certaines activités sont considérées comme positives, car elles jouent un rôle clé pour permettre la transition vers une société plus durable et pérenne sur le long-terme.

Le modèle du « Doughnut »⁹, qui intègre le concept des limites planétaires et celui d'un socle social composé, entre autres, de l'équité sociale, de la santé et l'éducation, nous aide à établir le cadre dans lequel ces activités doivent s'inscrire. Deux types de critères essentiels doivent ainsi être respectés :

- **Les fondations sociales** : les activités doivent être le socle d'une société juste et équitable. L'enseignement et la santé sont ici considérés comme des prérequis pour une société saine et en paix.
- **Les plafonds écologiques** : les activités doivent respecter les limites planétaires, sans surexploiter les ressources naturelles ou affecter négativement les systèmes écologiques interconnectés.


De plus, certains principes et concepts, également pris en compte dans ce modèle, sont nécessaires pour qu'une activité ait un impact positif dans le cadre d'une transition écologique et sociale réussie :

- La sobriété ;
- L'analyse de cycle de vie ;
- Le principe d'innocuité (« Do no significant harm »).

Dans le cadre de sa méthodologie d'impact positif, Ethos a regroupé en dix thèmes les activités considérées comme ayant un impact positif et qui jouent un rôle clé dans une transition vers une société durable :

 Énergies durables

 Mobilité à faibles émissions de carbone

 Gestion durable de l'eau

 Immobilier durable

 Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes

 Économie circulaire

 Contrôle de la pollution

 Santé et bien-être

 Enseignement, formation et culture

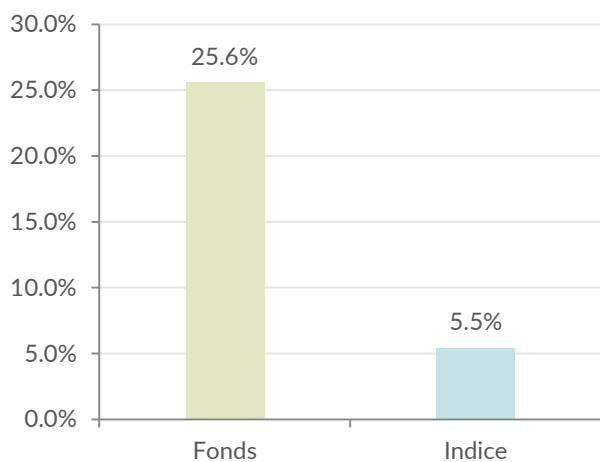
 Finance durable

⁷ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

⁸ <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/the-nine-planetary-boundaries.html>

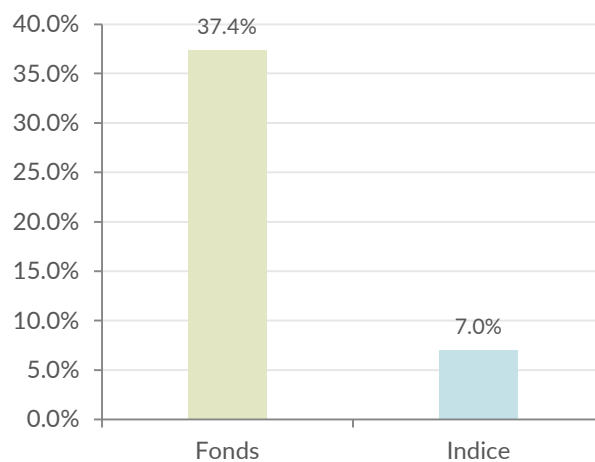
⁹ <https://doughnuteconomics.org/about-doughnut-economics>

GRAPHIQUE 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF, EN POURCENTAGE D'ACTIFS



Source : Ethos

GRAPHIQUE 4 : POURCENTAGE DES ACTIFS DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF EST SUPÉRIEUR À 25 %



Source : Ethos

TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR THÈME DES CHIFFRES D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

THÈMES	2024	
	FONDS	INDICE
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	1.1 %	0.0 %
Contrôle de la pollution	0.8 %	0.1 %
Économie circulaire	6.2 %	0.6 %
Énergies durables	4.9 %	1.2 %
Enseignement, formation et culture	1.8 %	0.3 %
Finance durable	0.0 %	0.0 %
Gestion durable de l'eau	1.9 %	0.7 %
Immobilier durable	0.1 %	0.2 %
Mobilité à faibles émissions de carbone	4.1 %	0.0 %
Santé et bien-être	4.7 %	2.3 %
Plusieurs thèmes	0.0 %	0.0 %
TOTAL	25.6 %	5.5 %

Source : Ethos

TABLEAU 3 : EXEMPLES D'ENTREPRISES DONT LES ACTIVITÉS SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT UN IMPACT POSITIF

ENTREPRISE	REVENUS À IMPACT POSITIF	THÈMES	ANALYSE RÉSUMÉE
Veolia	>50 %	Contrôle de la pollution	Veolia fournit de nombreux services de traitement de la pollution.
		Gestion durable de l'eau	Veolia fournit de nombreux services de gestion et traitement des eaux.
		Energie durable	Veolia est active dans les infrastructures et services contribuant à la réduction d'utilisation d'énergie et à la gestion de celle-ci tels que les réseaux de chaleur et froid et « smart grids ».
Recordati	>50 %	Santé et bien-être	Recordati est une entreprise pharmaceutique qui développe et commercialise des médicaments pour des maladies majeures, négligées ou orphelines.
Pearson	>50 %	Enseignement, formation et culture	Pearson est un groupe éditorial spécialisé dans l'édition éducative destinée aux écoles et aux entreprises, ainsi qu'aux étudiants directement.

Source : Ethos

Ces trois entreprises restent inchangées pour l'année 2024 car ce sont les trois entreprises qui génèrent plus de 50 % d'impact positif et dans le fonds et dans l'indice.

5. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des entreprises, en particulier des entreprises cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentées parmi ses membres.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (principe « une action – une voix ») ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des instances dirigeantes font également parties des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises et interprétées par selon ses méthodologies propriétaires. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIVEAU D'INDÉPENDANCE	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
< 33 %	9.8 %	12.6 %	13.5 %	8.9 %
33 à 50 %	34.1 %	42.8 %	22.1 %	28.1 %
> 50 %	56.1 %	44.6 %	64.4 %	63.0 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants.

TABLEAU 5 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

% DE FEMMES AU CA	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
< 33 %	22.0 %	25.3 %	24.3 %	20.3 %
33 à 50 %	61.0 %	68.1 %	57.7 %	71.8 %
> 50 %	17.1 %	6.5 %	18.0 %	7.9 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration non seulement de femmes mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où l'entreprise a des opérations.

TABLEAU 6 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

ONE SHARE, ONE VOTE	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
Vrai	82.9 %	86.3 %	82.9 %	88.5 %
Faux	17.1 %	13.7 %	17.1 %	11.5 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une entreprise. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de l'entreprise.

La proportion plus faible du fonds investie dans les entreprises qui appliquent le principe « une action – une voix » s'explique en partie par la surpondération du fonds dans les entreprises françaises. Ces dernières appliquent généralement le droit de vote double pour les actionnaires inscrits au registre des actions depuis un certain nombre d'années.

6. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les entreprises doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les entreprises doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs et travailleuses, en particulier lorsque leur profession est exercée dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un « Quality Management System » (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employés et employées.

Ethos utilise les données publiées par les entreprises et interprétées par selon ses méthodologies propriétaires. La définition des indicateurs est disponible en annexe 12.2.

TABLEAU 7 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
Avec politique complète	73.2 %	72.6 %	70.7 %	73.7 %
Avec politique partielle	12.2 %	13.2 %	12.6 %	10.6 %
Avec politique insuffisante	9.8 %	10.7 %	8.1 %	8.6 %
Absence de politique	4.9 %	3.4 %	8.6 %	7.2 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
Avec politique complète	81.3 %	82.2 %	83.1 %	84.6 %
Avec politique partielle	15.6 %	13.8 %	11.5 %	11.2 %
Absence de politique	3.1 %	4.0 %	5.4 %	4.1 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

La liberté d'association est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde et Ethos s'efforce à dialoguer avec les entreprises n'ayant pas encore ce type de politique afin de garantir ce droit au plus grand nombre de salariés à l'avenir.

TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
Avec certification complète	8.6 %	9.6 %	8.5 %	8.1 %
Avec certification partielle	74.3 %	73.1 %	68.0 %	68.9 %
Avec certification insuffisante	14.3 %	15.3 %	22.2 %	21.5 %
Absence de certification	2.9 %	2.0 %	1.3 %	1.4 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

**TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE
TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE**

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
Avec QMS complet	12.2 %	11.8 %	5.0 %	5.9 %
Avec QMS partiel	73.2 %	74.3 %	44.1 %	46.5 %
Avec QMS insuffisant	12.2 %	12.2 %	44.1 %	43.2 %
Absence de QMS	2.4 %	1.7 %	6.8 %	4.4 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : Ethos

Un QMS est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employés et employées. C'est pourquoi Ethos privilégie, à travers son rating ESG, les entreprises ayant un QMS en place et certifié.

**TABLEAU 11 : ÉCART SALARIAL NON AJUSTÉ ENTRE
GENRES**

ENTREPRISES	FONDS		INDICE	
	% des titres	% des actifs	% des titres	% des actifs
< -20 %	0.0 %	0.0 %	0.5 %	0.2 %
-20 % à -5 %	0.0 %	0.0 %	0.9 %	1.9 %
-5 % à +5 %	2.4 %	3.1 %	6.3 %	8.6 %
+5 % à +20 %	9.8 %	7.9 %	12.2 %	9.9 %
> +20 %	0.0 %	0.0 %	5.0 %	4.6 %
Pas d'information	87.8 %	89.0 %	75.2 %	74.9 %

Source : Ethos

L'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est un indicateur important et demandé dans le cadre de la SFDR européenne. Un résultat de 0 veut dire que il n'existe pas d'écart salarial entre femmes et hommes dans une entreprise donnée. En dessus de 0, cela indique que les hommes sont mieux payés en moyenne. En dessous de 0, cela indique que les femmes sont mieux payées en moyenne.

A l'heure actuelle, peu d'entreprises publient ces informations, d'où un taux de couverture particulièrement faible (11.0 % des actifs du fonds et 25.1 % des actifs de l'indice). La couverture devrait cependant augmenter ces prochaines années grâce à l'entrée en vigueur de la « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD).

7. Intensité carbone

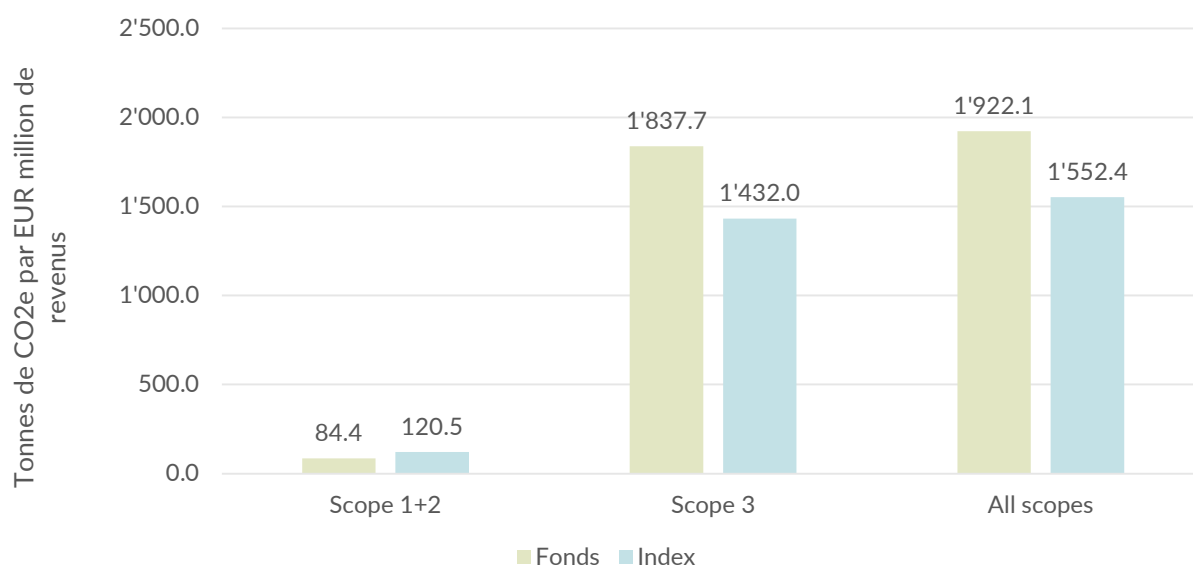
Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

Ethos publie l'intensité carbone du fonds en prenant en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1, 2 et 3 émises par les entreprises investies.

Le taux de couverture est de 100 % des titres investis contre 97.2 % pour l'indice de référence.

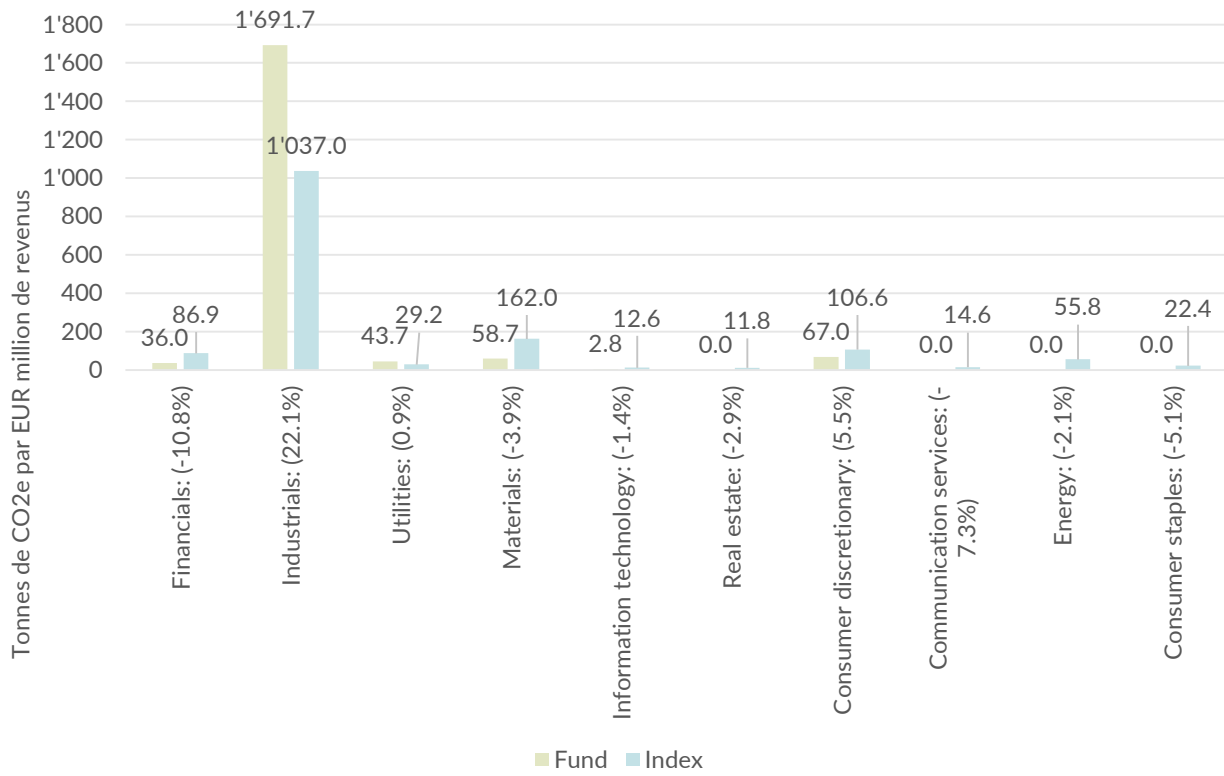
La description des méthodes de calcul est disponible en annexe 12.3.

GRAPHIQUE 5 : INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI)



Source : S&P

GRAPHIQUE 6 : CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI), POUR LES DOMAINES 1, 2 ET 3



Source : S&P

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la surpondération, resp. sous-pondération, du secteur dans le fonds par rapport à l'indice.

Dans le cas présent, l'intensité carbone du fonds en moyenne pondérée (WACI), pour les domaines 1, 2 et 3, s'élève à 1'922.1 tCO₂e par EUR millions de chiffre d'affaires et est par conséquent plus élevée que celle de l'indice (1'552.4). Le graphique 5 décompose la WACI par secteurs et permet d'identifier ceux qui contribuent le plus à la WACI du fonds et de l'indice. On remarque par exemple que le secteur industriel (« Industrials ») est un contributeur important à la WACI du fonds (1'691.7 contre 1'037.0 pour l'indice). La surpondération massive de ce secteur (+22.1 % par rapport à l'indice) explique sa contribution élevée (allocation effect), alors que les titres sélectionnés contribuent à diminuer sa contribution totale (selection effect).

Trois entreprises contribuent pour deux tiers de l'intensité carbone du fonds : Prysmian, GEA Group et Nexans. Prysmian et Nexans sont des entreprises produisant des câbles électriques qui sont indispensables à l'électrification de notre société et de notre économie. Il est important de savoir que les fabricants de câbles doivent intégrer dans leur domaine 3 les émissions de CO₂e liées à l'électricité qui circule dans leurs câbles tout au long de leur durée de vie, ce qui représente un volume considérable.

Le fonds ne poursuit pas de stratégie d'optimisation de son intensité carbone dans les domaines 1, 2 et 3, ni une approche unique de gestion des risques ESG du portefeuille. Au contraire, le fonds privilégie l'impact positif des produits et services des entreprises en portefeuille sur l'environnement et la société en général.

TABLEAU 12 : TOP 3 DES ENTREPRISES CONTRIBUTRICES À L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE DU FONDS, POUR LES DOMAINES 1, 2 ET 3

ENTREPRISE	SECTEUR	POIDS	CONTRIBUTION
Prysmian	Industrials	4.0 %	36.7 %
GEA Group	Industrials	4.2 %	15.2 %
Nexans	Industrials	2.4 %	15.1 %

Source : S&P

8. Alignement climatique

Contrairement à l'intensité carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une entreprise, l'alignement climatique cherche à déterminer si les entreprises disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cette mesure diffère de l'intensité carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures.

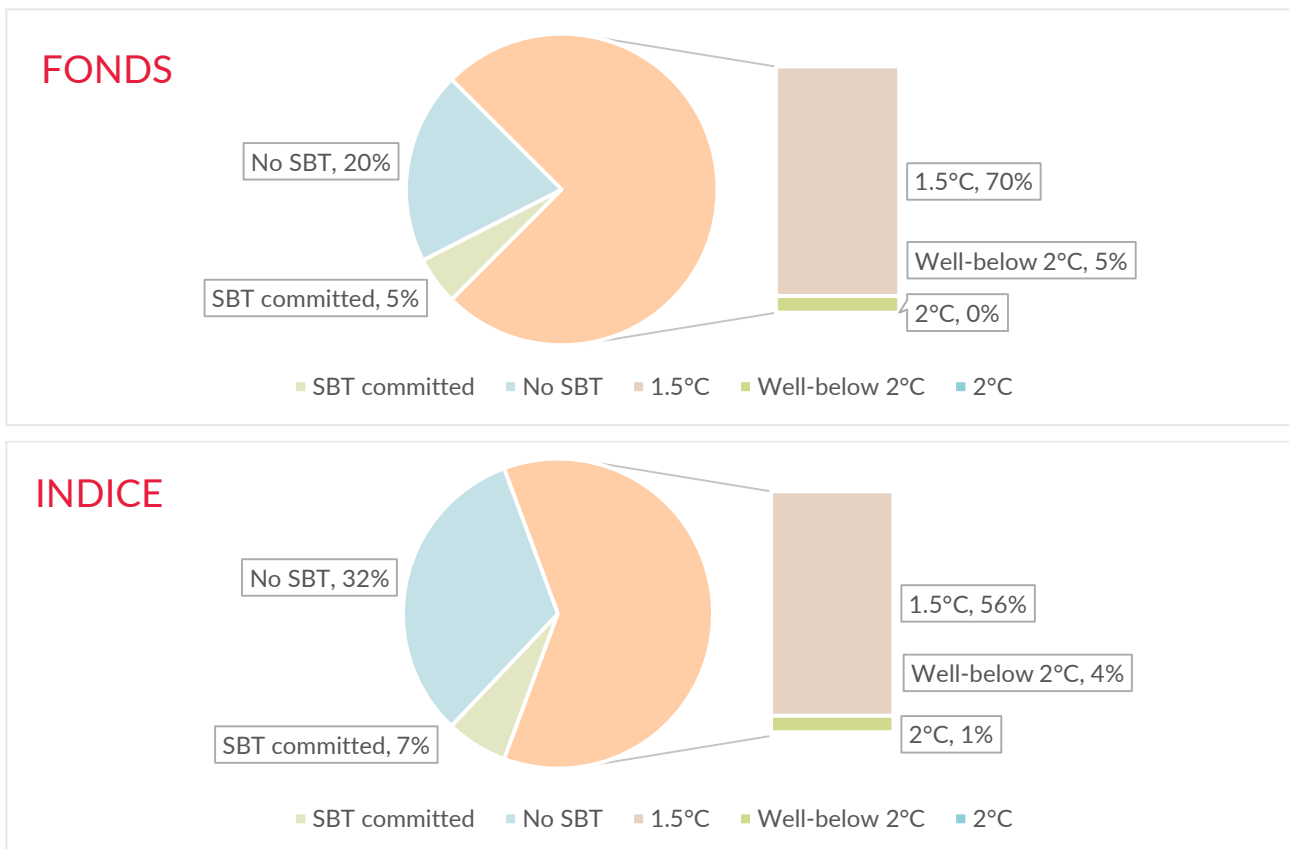
Ethos favorise les entreprises qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la

science et validés par un organisme indépendant, tel que la Science-based target initiative (SBTi¹⁰).

Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet d'évaluer la crédibilité des entreprises investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des entreprises.

Le taux de couverture est de 100 % des actifs du fonds et de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE D'ENTREPRISES



Source :SBTi

¹⁰ <https://sciencebasedtargets.org/>

9. Actionnariat actif

9.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Ethos considère qu'engager un dialogue constructif à long terme avec les entreprises sur des sujets ESG d'importance matérielle pour les actionnaires et les autres parties prenantes fait partie d'un *stewardship* efficace. Par un suivi et un engagement continus, Ethos vise à sensibiliser le conseil d'administration et la direction aux préoccupations des investisseurs, à transmettre des suggestions d'amélioration et à vérifier les progrès réalisés. Bien que l'activité d'engagement soit particulièrement intense durant la période entourant les assemblées générales d'actionnaires, l'engagement a lieu tout au long de l'année.

Ethos engage activement les entreprises sur les questions de durabilité, directement ou par le biais de campagnes collective, et a développé une [politique d'engagement générale](#). L'univers d'engagement comprend les entreprises investies dans les fonds, mais aussi les entreprises présentes dans l'univers d'investissement et donc potentiellement investissables. Le dialogue avec les entreprises est recherché, entre autres pour les raisons suivantes :

- Avec les entreprises investies : pour atteindre de manière cohérente les objectifs ESG fixés par le fonds ;
- Avec les entreprises non-investies qui répondent aux critères formels de durabilité du fonds (univers d'investissement durable) : pour s'assurer que les pratiques des entreprises candidates à l'investissement continuent à être en ligne avec les exigences du fonds ;
- Avec les entreprises non investies qui ne répondent pas aux critères formels de durabilité du fonds (univers d'investissement initial) : pour sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte des enjeux ESG et idéalement les faire passer dans l'univers d'investissement durable.

Au cours de l'année écoulée, Ethos a engagé 364 entreprises sur un total de 516 entreprises faisant partie de l'univers d'investissement initial. Il s'agit de 117 entreprises de l'univers d'investissement durable et 247 entreprises de l'univers d'investissement non durable. Si l'on considère les positions du fonds au 31.12.2024, l'engagement a eu lieu sur 27 entreprises parmi 41, soit 70% en pourcentage des actifs.

Ces engagements ont lieu dans le cadre de campagnes initiées par Ethos ou collectives. Au cours de l'année écoulée concernant les entreprises investies au 31.12.2024, 20 campagnes ont été conduites dont 10 initiées directement par Ethos. L'une de ces campagnes – Adopter des bonnes pratiques dans les rapports de durabilité - est d'ailleurs une campagne spécifiquement développée dans le cadre du partenariat avec Clartan Associés avec les objectifs suivants :

- Mettre en place un rapport de durabilité basé sur des normes internationales reconnues ;
- Adresser les enjeux clé de durabilité dans le rapport ;
- Faire auditer les rapports de durabilité par une tierce partie ;
- Participer au CDP (ex Carbon Disclosure Project).

Cette campagne est arrivée à son terme en automne 2024 avec quelques résultats positifs : sept des huit entreprises ciblées par la campagne d'engagement ont eu une évolution positive de leurs milestones. Par exemple, sept des huit entreprises ont procédé à une évaluation de leurs enjeux matériels et se sont fixé des priorités pour les années à venir.

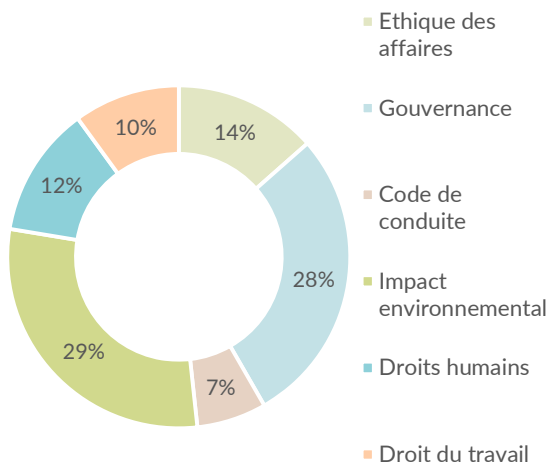
Plus d'informations sur les activités d'engagement 2024 liées aux entreprises en portefeuille au 31.12.2024 sont disponibles dans le [rapport d'engagement du fonds](#).

Le dialogue durant l'année écoulée a principalement porté sur des problématiques d'impact environnemental ainsi que sur des thématiques liées à la gouvernance et l'éthique des affaires des entreprises. Ces thématiques font partie des objectifs durables du fonds. Le principal moyen de communication employé pour le dialogue a été les courriels ainsi que les conférences, en présentiel ou par visioconférence

TABLEAU 13 : NOMBRE D'ENGAGEMENTS DANS LE FONDS ET UNIVERS D'INVESTISSEMENT

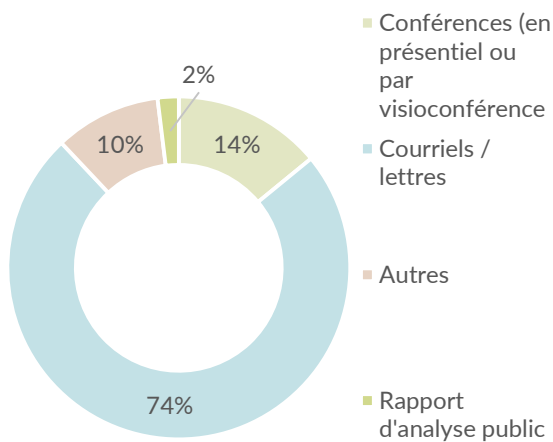
	FONDS	UNIVERS DURABLE	UNIVERS INITIAL
Nombre d'entreprises engagées	27	117	364
Nombre total d'entreprises	41	167	516

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR THÈMES



Source : Ethos

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE DIALOGUE PAR TYPE DE DIALOGUE



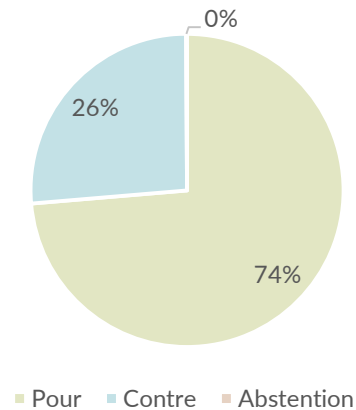
Source : Ethos

9.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux [principes d'Ethos pour l'ISR](#) et aux [lignes directrices de vote](#) disponibles sur le site internet d'Ethos. Ils sont par ailleurs cohérents avec les objectifs de durabilité du fonds. Pour l'année sous revue, le fonds a exercé ses droits de votes lors de 46 AG ordinaires et 4 AG extraordinaires. Sur les 945 résolutions à l'ordre du jour, le fonds en a approuvé 696 (74%) et refusé 248 (26%).

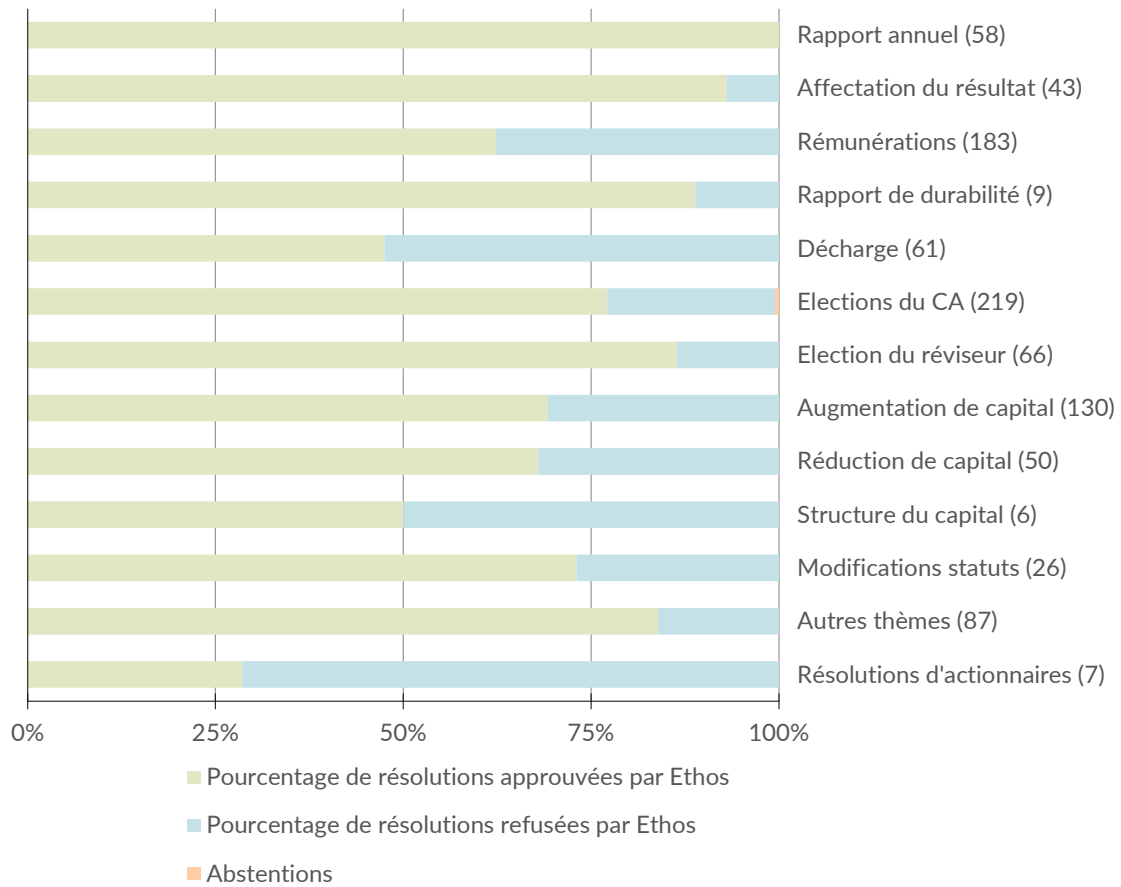
Plus d'informations sur les activités d'exercice de droits de vote sont disponibles dans le rapport en ligne [Exercice des droits de vote](#).

GRAPHIQUE 10 : POURCENTAGE DES RÉOLUTIONS APPROUVÉES, REFUSÉES OU ABSTENTIONS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE



Source : Ethos

GRAPHIQUE 11 : RÉPARTITION DES TYPES DE RÉOLUTIONS



Source : Ethos

10. Annexe A : évolution historique des indicateurs

Cette annexe présente un historique de différents indicateurs. Ethos a modifié la source de données de certains indicateurs. Pour cette raison seules les deux dernières années sont montrées dans cette annexe. Les données des années précédentes sont toujours accessibles dans les anciens rapports de durabilité disponibles sur le site internet d’Ethos. Le titre et la numérotation de chaque tableau correspond aux tableaux/graphiques de ce rapport. Lors d’une indication de couverture en bas des tableaux, cette dernière concerne uniquement l’année 2024.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIES DE DURABILITÉ

CATÉGORIE	2024		2023		2022	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Leader ESG / Impact	8.9 %	2.5 %	4.5 %	4.8 %	7.5 %	6.5 %
Strong Performer ESG / Impact	57.5 %	18.1 %	57.1 %	14.6 %	49.1 %	21.8 %
Challenger	33.6 %	28.2 %	38.4 %	29.9 %	43.3 %	22.9 %
Follower	-	24.1 %	-	29.5 %	-	25.6 %
Laggard	-	25.1 %	-	18.4 %	-	17.5 %
Entreprises non couvertes	-	2.0 %	-	2.8 %	-	5.7 %
	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

NIVEAU DE GRAVITÉ	2024		2023		2022	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Majeur	-	0.9 %	-	0.9 %	-	0.8 %
Sévère	-	4.6 %	-	3.7 %	-	3.4 %
Sérieux	8.6 %	10.5 %	6.8 %	4.4 %	2.1 %	4.9 %
Modéré	15.4 %	23.2 %	20.1 %	21.9 %	25.4 %	17.1 %
Mineur / Aucune controverse	75.9 %	60.8 %	73.1 %	67.7 %	72.5 %	69.6 %
Entreprises non-couvertes	-	-	-	1.4 %	-	4.3 %
	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 1 : EXPOSITION AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

SECTEUR	2024		2023		2022	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Armement conventionnel	-	5.0 %	-	4.2 %	-	3.1 %
Armement non conventionnel	-	2.8 %	-	2.8 %	-	1.7 %
Charbon thermique	-	-	-	-	-	-
Energie nucléaire	-	0.3 %	-	-	-	0.4 %
Énergies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	0.3 %	-	-	-	-
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	0.1 %	-	0.1 %	-	-
Jeux de hasard	-	0.3 %	-	0.4 %	-	0.5 %
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	-	-	-	-	-
Pornographie	-	-	-	-	-	-
Sables bitumineux	-	-	-	-	-	-
Tabac	-	-	-	-	-	-
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	-	-	-	-	-
Total (sans les doubles exclusions)	-	6.0 %	-	4.7 %	-	4.1 %

Taux de couverture est de 100% des actifs.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION PAR THÈME DES CHIFFRES D'AFFAIRES PROVENANT D'ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

THÈME	2024		2023		2022	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	1.1 %	0 %	1.4 %	0.0 %	3.3 %	0.1 %
Contrôle de la pollution	0.8 %	0.1 %	0.9 %	0.1 %	N/A	N/A
Économie circulaire	6.2 %	0.6 %	6.8 %	0.9 %	4.8 %	0.3 %
Énergies durables	4.9 %	1.2 %	5.6 %	0.9 %	1.3 %	0.7 %
Enseignement, formation et culture	1.8 %	0.3 %	2.4 %	0.4 %	N/A	N/A
Finance durable	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	N/A	N/A
Gestion durable de l'eau	1.9 %	0.7 %	2.3 %	0.7 %	-	1.0 %
Immobilier durable	0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.2 %	1.6 %	1.3 %
Mobilité à faibles émissions de carbone	4.1 %	0.0 %	4.0 %	0.3 %	1.8%	0.6 %
Santé et bien-être	4.7 %	2.3 %	3.3 %	2.6 %	0.7 %	2.0 %
Plusieurs thèmes	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	13.5 %	6.0 %

NB : la plupart des N/A de l'année 2022 étaient précédemment inclus dans la catégorie « plusieurs thèmes ». Taux de couverture est de 100 % des actifs.

TABLEAU 4 : POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33 %	12.6 %	8.9 %	7.9 %	10.5 %
33 à 50 %	42.8 %	28.1 %	36.0 %	24.4 %
> 50 %	44.6 %	63.0 %	56.1 %	65.1 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 5 : DIVERSITÉ HOMME-FEMME AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
<33 %	25.3%	20.3%	16.4%	20.9%
33 à 50 %	68.1%	71.8%	77.4%	72.5%
> 50 %	6.5%	7.9%	6.2%	6.6%
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 6 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Vrai	86.3 %	88.5 %	87.5 %	88.7 %
Faux	13.7 %	11.5 %	12.5 %	11.3 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 7 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Avec politique complète	72.6 %	73.7 %	49.5 %	65.0 %
Avec politique partielle	13.2 %	10.6 %	19.9 %	17.6 %
Avec politique insuffisante	10.7 %	8.6 %	30.6 %	15.9 %
Absence de politique	3.4 %	7.2 %	0.0 %	1.4 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 8 : ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Avec politique complète	82.2 %	84.6 %	71.6 %	73.4 %
Avec politique partielle	13.8 %	11.2 %	18.9 %	16.6 %
Absence de politique	4.0 %	4.1 %	9.5 %	10.0 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 9 : ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Avec certification suffisante	9.6 %	8.1 %	2.7 %	12.8 %
Avec certification partielle	73.1 %	68.9 %	83.1 %	61.9 %
Avec certification insuffisante	15.3 %	21.5 %	14.2 %	22.8 %
Absence de certification	2.0 %	1.4 %	0.0 %	2.5 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 10 : ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Avec QMS complet	11.8 %	5.9 %	8.5 %	4.3 %
Avec QMS partiel	74.3 %	46.5 %	80.9 %	42.7 %
Avec QMS insuffisant	12.2 %	43.2 %	10.6 %	44.6 %
Absence de QMS	1.7 %	4.4 %	0.0 %	8.3 %
Pas d'information	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	100.0 %	100.0%	100.0 %	100.0 %

TABLEAU 11 : ÉCART SALARIAL NON AJUSTÉ ENTRE GENRES

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
< -20 %	0.0 %	0.2 %	Donnée non disponible ou couverture trop faible	
-20 % à -5 %	0.0 %	1.9 %		
-5 % à +5 %	3.1 %	8.6 %		
+5 % à +20 %	7.9 %	9.9 %		
> +20 %	0.0 %	4.6 %		
Pas d'information	89.0 %	74.9 %		
	100.0 %	100.0 %		

GRAPHIQUE 5 : INTENSITÉS CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI)

TCO2E/MEURREVENUE	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Domaine 1 + 2	84.4	120.5	125.1	96.9
Domaine 3	1'837.7	1'432.0	2'023.6	1'015.0
Tous les domaines	1'922.1	1'552.4	2'148.7	1'111.8

Taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 97.2% pour l'indice de référence

GRAPHIQUE 6 : CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITÉ CARBONE EN MOYENNE PONDÉRÉE (WACI), POUR LES DOMAINES 1, 2 ET 3

TCO2E/MEURREVENUE	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
Financials	36.0	86.9	248.4	162.8
Industrials	1'691.7	1'037.0	1'599.1	575.9
Utilities	43.7	29.2	52.7	30.1
Materials	58.7	162.0	88.5	136.0
Information technology	2.8	12.6	45.8	13.3
Real estate	0.0	11.8	0.0	13.3
Consumer discretionary	67.0	106.6	76.6	111.0
Communication services	0.0	14.6	1.5	7.2
Health care	22.2	13.4	14.2	15.6
Energy	0.0	55.8	0.0	23.9
Consumer staples	0.0	22.4	21.7	22.9

Taux de couverture est de 100% des actifs du fonds contre 97.2% pour l'indice de référence

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE D'ENTREPRISES

	2024		2023	
	FONDS	INDICE	FONDS	INDICE
No SBT	5.0 %	6.5 %	13.3 %	11.1 %
SBT committed	20.0 %	32.3 %	24.4 %	32.8 %
1.5°C	70.0 %	56.2 %	48.9 %	46.3 %
Well-below 2°C	5.0 %	4.1 %	11.1 %	9.0 %
2°C	0.0 %	0.9 %	2.2 %	0.8 %
	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

Taux de couverture est de 100 % des entreprises.

11. Annexe B : déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité

Conformément aux normes techniques réglementaires de la SFDR (Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1288), nous publions les 14 indicateurs environnementaux et sociaux contenus dans le tableau 1 de l'Annexe I.

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, atténué les incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui sont considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, les activités d'actionnariat actif et l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversées.

INDICATEUR	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2024	INCIDENCES 2023	INCIDENCES 2022		
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1 Émissions de GES	Émissions de GES du domaine 1 (tCO ₂ eq)	1'939	3'133	3'716	
		Émissions de GES du domaine 2 (tCO ₂ eq)	652	1'034	1'124	
		Émissions de GES du domaine 3 (tCO ₂ eq)	68'945	83'162	82'454	
		Émissions totales de GES (tCO ₂ eq)	71'536	87'329	87'293	
	2 Empreinte carbone	Empreinte carbone (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M	1'969	2'020	2'292	
	3 Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements (domaines 1, 2 et 3) en tCO ₂ eq/€M	1'922	1'939	2'078	
	4 Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8.9 %	0 %	2 %	
	5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des entreprises bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non-renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	61 %	69 %	73 %	
	6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique :				
		A - Agriculture, sylviculture et pêche		N.i.**	N.d.*	N.d.*
		B - Industries extractives		0.4	N.d.*	N.d.*
		C - Industrie manufacturière		0.3	N.d.*	N.d.*

		D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.9	N.d.*	N.d.*	
		E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	N.i.**	N.d.*	N.d.*	
		F - Construction	0.0	N.d.*	N.d.*	
		G - Commerce	N.i.**	N.d.*	N.d.*	
		H - Transports et entreposage	0.0	N.d.*	N.d.*	
		L - Activités financières et d'assurance	0.1	N.d.*	N.d.*	
BIODIVERSITÉ	7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des entreprises ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones	0 %	0 %	0 %
EAU	8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	N.d.*	0	1.3
DÉCHETS	9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4.8	1.3	4.4
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	0 %
	11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	18 %	17 %	9 %
	12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des entreprises bénéficiaires des investissements	1.8 %	4.5 %	6.2 %
	13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39 %	38 %	38 %
	14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %	0 %

* Non disponible : La disponibilité des données pour cet indicateur est limitée (c'est-à-dire que la couverture est inférieure à 50 %). Nous considérons qu'un seuil de 50 % de couverture est nécessaire pour fournir une estimation de qualité suffisante au niveau du fonds.
** Non investi : le compartiment n'est pas investi dans le secteur NACE en question.

12. Annexes C : méthodologies

12.1 CLASSIFICATIONS ESG

LEADER ESG	Il s'agit d'entreprises qui intègrent les meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leur modèle d'affaires et qui respectent des hauts standards de gouvernance. Ces entreprises sont généralement mieux préparées aux changements structurels en cours.
LEADER IMPACT	Il s'agit d'entreprises dont une partie significative des solutions et des services qu'elles proposent ont un impact qui est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé et à l'éducation.
STRONG PERFORMER ESG	Il s'agit d'entreprises qui reconnaissent les enjeux de la durabilité et mettent en œuvre des politiques RSE de premier plan tout en adaptant leur modèle économique pour intégrer la durabilité à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.
STRONG PERFORMER IMPACT	Il s'agit d'entreprises qui proposent des solutions et des services innovants dont l'impact est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé ou de l'éducation.
CHALLENGER	Il s'agit d'entreprises qui, bien que n'ayant pas encore les mêmes politiques RSE qu'un « Leader » ou un « Strong Performer », sont dans une démarche positive d'adaptation et reconnaissent les enjeux de la durabilité. Ces entreprises sont souvent des candidates pour accéder aux catégories supérieures.
FOLLOWER	Il s'agit d'entreprises qui sont sujettes à des controverses importantes et/ou qui ne semblent pas gérer de manière satisfaisante leurs enjeux environnementaux et sociaux et/ou dont la gouvernance présente un risque significatif pour les actionnaires.
LAGGARD	Il s'agit d'entreprises qui sont soit actives dans des secteurs exclus par Ethos, soit sujettes à des controverses majeures, soit qui ne respectent pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

12.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

POURCENTAGE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 4)	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que défini par Ethos
DIVERSITÉ HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 5)	Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 6)	L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe « une action, un vote » ? - L'entreprise maintient-elle des droits égaux pour chaque action ordinaire ?
ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 7)	L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits humains des communautés locales impactées par ses activités ?
ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION DU PERSONNEL (TABLEAU 8)	L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir la liberté d'association, le droit de s'organiser et de négocier collectivement ?
ENTREPRISES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 9)	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (« Occupational Health & Safety Management System ») ?
ENTREPRISES AYANT UN QMS EN PLACE TEL QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 10)	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la qualité tels que la norme ISO 9000, (« Quality Management System ») ?
ÉCART SALARIAL NON AJUSTÉ ENTRE GENRES (TABLEAU 11)	Pourcentage d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, sans tenir compte de facteurs tels que le poste, le niveau de formation, l'expérience ou le taux de travail.

12.3 INTENSITÉ CARBONE – MÉTHODE DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol :

- Domaine 1 : émissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Domaine 2 : émissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).
- Domaine 3 : émissions de GES indirectes provenant des activités en amont de l'entreprise (p. ex. fournisseurs) et en aval (p. ex. l'usage des produits).

La méthode de calcul est :

« **WACI** » : les émissions de GES (tonnes CO₂e) de chaque entreprise sont divisées par son chiffre d'affaires (en millions d'EUR). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque entreprise au sein du fonds.

La formule est la suivante :

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par S&P. Lorsque les données ne sont pas publiées par les entreprises, elles sont estimées par S&P.

12.4 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

- [Principes d'Ethos pour l'ISR](#)
- [Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement d'entreprise](#)
- [Politique d'engagement d'Ethos](#)
- [Méthodologie de notation ESG d'Ethos](#)
- [Méthodologie d'impact positif d'Ethos](#)

12.5 CERTIFICATIONS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS

- Profil de durabilité de FNG

<https://www.forum-ng.org/en/fng-sustainability-profiles/profile/clartan-ethos-esg-europe-small-mid-cap>

- Label ISR

<https://www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises/>

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un État ou auraient leur résidence dans un lieu, État, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site www.ethosfund.ch ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

T +41 58 201 89 89